

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 6 NOVEMBRE 2009

Présents : M. François HERVE, M. Jean Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Florence DUNOYER, M. Stéphane TRONCY, M. David ROULAND, M. Jean Michel FLAN, M. Yves MASSARD COMBE, Mme Agnès GOUTTE, Mme Christiane ANASTASI CLERC.

Absent ayant donné pouvoir : M. Jean Pierre ROSIQUE donne pouvoir à M. Jean Claude CROZE

Absent : M. Emmanuel BAYET

M. le Maire nomme 2 secrétaires de séance : M. Jean Michel FLAN et Mme Evelyne SIMON.

1. Création de 4 postes d'agents recenseurs :

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint rappelle que le recensement de la population de Brison Saint Innocent se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. La commune compte 2 165 habitants au 1^{er} janvier 2009. Il faut donc diviser la commune en 4 districts et nommer pour cela 4 agents recenseurs. La commune percevra une dotation de l'Etat de 4 625 €.

Il est proposé de créer 4 postes d'agents recenseurs et de décider de les rémunérer comme suit :

- 1,20 € la fiche individuelle
- 0.70 € la fiche logement
- 20 € le forfait pour les frais de déplacement par agent recenseur
- 17 € l'indemnité de formation par demi journée de formation par agent recenseur
- 25 € la prime pour bonne fin d'enquête par agent.

Cela représente un total de 3 726 € hors charge et permet de réaliser une opération blanche pour la commune au niveau financier.

M. MASSARD COMBE demande qui peut être recruté. M. CROZE précise que dans un 1^{er} temps il sera proposé au personnel communal à temps partiel et ensuite à des personnes de préférence de la commune de façon à rester disponible y compris en soirée.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

2. Indemnité des élus :

M. le Maire rappelle que compte tenu de l'élection le 9 octobre dernier de 2 nouveaux Adjointes au Maire : Mme Florence DUNOYER et M. David ROULAND, et de sa décision de nommer un Conseiller Délégué à l'urbanisme en la personne de M. Jean Michel FLAN : il convient de délibérer pour pouvoir octroyer à ces trois élus une indemnité correspondant à leur charge de travail. M. le Maire précise que compte tenu de la démarche entamée par la commune en urbanisme pour le PADD : le poste de travail du Conseiller Délégué constitue une charge de travail équivalente à celle d'un Adjoint.

Il est proposé la répartition suivante : l'enveloppe totale des indemnités des élus représente 4 747.10 € brut par mois. Il est proposé de la répartir comme suit :

M. le Maire : a droit à 43 % de l'indice brut 1015 soit 1626.50 € brut et propose que soit voté une attribution de 31 % soit 1172.59 €

La somme restante soit : 3574.51 est à partager entre les 5 adjoints et le Conseiller Délégué.

M. le Maire propose que la somme soit répartie équitablement entre chacun soit 15.75 % de l'indice brut 1015 : soit 595.75 € brut par mois pour chacun.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. Subvention école :

Mme Florence DUNOYER, Adjointe aux affaires scolaires, présente aux Conseillers Municipaux la demande de Mme ROSSET, institutrice classe de CM2 à Brison St Innocent du 11 septembre 2009. La classe de Mme ROSSET a réalisé un stage de voile, une demande de participation a été faite auprès des parents d'élèves à hauteur de 32 € par enfant. La Mairie prend en charge les navettes de cars comme chaque année. Reste une participation équivalent à une entrée piscine de 2.69 € par élève soit multiplié par 25 élèves ayant participé à ce stage : 470 €.

Il convient de délibérer pour permettre le versement de cette subvention à l'école.

Par ailleurs un courrier du Conseil Général nous a informé de l'attribution pour l'école de Brison St Innocent dans le cadre de 2 projets chœurs cantonal et mosaïque au fil de l'eau de : 450 € de subvention qu'il convient d'autoriser par délibération à reverser à la caisse des écoles.

Mme SIMON se renseigne sur le nombre d'enfants concernés. Globalement toute l'école a bénéficié de ces 2 projets.

M. MASSARD COMBE insiste sur le fait que l'on ait un retour sur les recettes budgétaires concernant les projets de l'école en général. L'APE a également fortement participé sur ces projets.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour verser cette subvention voile et reverser la subvention reçue du Conseil Général.

4. Droit de préemption

M. Jean Michel FLAN, délégué à l'urbanisme présente les 2 DIA étudiée par la commission urbanisme du 4 novembre 2009.

Il s'agit de la DIA n° 07305909 C 0018 : concernant la parcelle D 727 pour 909 m² bâti sur terrain propre en zone UD

Il s'agit de la DIA n° 07305909 C 0019 concernant la parcelle D 2429 de 349 m² bâti sur terrain propre en zone UC.

Pour ces 2 DIA il est proposé de ne pas préempter. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Décision modificative

M. Jean Claude CROZE, Adjoint aux finances, présente la proposition de décision modificative du Budget général 2009. Concernant le chapitre 12 il s'agit d'affecter une recette supplémentaire de remboursement de frais de personnel sur la ligne du personnel non titulaire pour 2816.51 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

M. Jean Claude CROZE donne la parole à Evelyne SIMON précisant que le nombre d'heures d'intervention chez les particuliers ayant besoin des services de soins à domicile, par ailleurs les caisses de retraite se désengagent de plus en plus et il en est de même pour le Conseil Général. En conséquence les charges augmentent et il convient donc d'augmenter en correspondance la participation de la commune à Brison St Innocent. La proposition est d'augmenter la ligne SISCA de 4 000 € pris sur la ligne budgétaire du CEL ACJ ; il s'agit également d'affecter une augmentation de recette de la dotation de solidarité rurale de 1826 €. Enfin il s'agit d'augmenter la ligne caisse des écoles de 720 € pris sur ligne budgétaire CEL ACJ.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

6. Extension de la régie d'avance.

M. Jean Claude CROZE, 1^{er} Adjoint au Maire, explique qu'il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il a été voté lors de la séance précédente la fixation d'un prix pour les encarts publicitaires du bulletin municipal trimestriel : « Le Petit Saintinois ». Il convient à présent d'étendre la régie d'avance et d'autoriser le régisseur à percevoir les sommes correspondantes.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour permettre la perception dans le cadre de la régie d'avance des sommes correspondantes à ces encarts publicitaires.

M. le Maire indique que la date des élections est à présent officielle. Les élections complémentaires auront lieu le dimanche 22 novembre et le dimanche 29 novembre pour un éventuel second tour.

M. le Maire clôt la séance à 20 h 00.